

---

## Procès-Verbal N° 9. Conseil Municipal du 21 Novembre 2017.

---

- **Présents** : Vivoni AP, Rutily E, Vairet J, Damiani M, Ramelli N, , Vecchioni G, Gazzini JL, Mathieu C
- **Absents** : Bocognani JM, Giacomelli L , Raffalli A, Rossi A, Burchi F, Guelfi P
- **Pouvoirs** : Néant

Il est 18h30, le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance.

- Délibération pour vente de terrains lieu-dit Pianu di Gatti :  
Lot n° 2 (856 m<sup>2</sup> à 87 €/m<sup>2</sup>) à Mr Bruno Miguel Faria de Carvalho  
Lot n° 18 ( 826 m<sup>2</sup> à 87 €/m<sup>2</sup>) à Mr Cyril Moser-Rigar
  - Accord à l'unanimité
- Délibération pour la vente à Mr Gaulias d'une bande de terrain limitrophe à sa parcelle de 180 m<sup>2</sup> à 100 €/m<sup>2</sup> sur Code di Volpe. Accord à l'unanimité
- Délibération pour une partie de la parcelle Fn°790 à Saint Antoine de 750 m<sup>2</sup> pour un prix de 80 €/m<sup>2</sup>. Document d'arpentage à la charge de l'acheteur. Accord à l'unanimité
- Délibération pour signature d'une convention avec le SDIS Haute-Corse pour mise à disposition des salariés communaux avec application du principe de subrogation des indemnités pendant leur temps de travail soit environ 34 € par personne. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour acceptation de dons de 60 € pour Baccarelli Henriette et de 120 € pour Pasqualini Sophie. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour instaurer un régime indemnitaire pour les adjoints techniques dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour signer un bail au rez de chaussée de la salle des fêtes à la société Cohin-Environnement pour un loyer mensuel de 500 €.
- Délibération pour fixer le prix de location de la salle des fêtes : 1250 € pour les mariages ; 650 € pour petites manifestations festives ; 250 € pour les associations. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour dissolution de la caisse des écoles. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour intégrer de nouvelles voies au tableau de classement des voies communales. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour demande de financement à l'agence de l'eau pour travaux de rehabilitation du réseau. Accord à l'unanimité.

- Délibération pour reverser la taxe de séjour à la Communauté des Communes. Le conseil municipal s'oppose à reverser l'intégralité des sommes perçues. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour nettoyer la rivière du Pont de Croscianu à la station d'épuration par « L'Amighi di i rughjoni » pour 9000 €. Accord à l'unanimité.
- Réflexion pour louer à Alba Rossi 400 m<sup>2</sup> à la Marine emplacement de l'ancienne station épuration et construction d'un petit pont. Accord de principe.
- Délibération pour remplacer Me Marianelli à la maison d'accueil. Après un vote à bulletin secret Mr Battesti été retenu. 6 pour ; 1 nul ;1 non participation au vote.

Séance levée à 21h00.